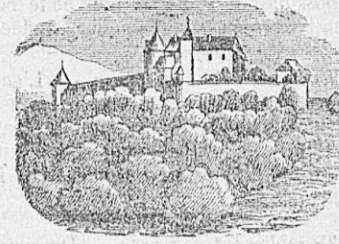




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 3 50

» 6 mois, » 2 —

Pour l'Étranger le port en sus, payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 4 mars 1887.

## Les produits laitiers en Angleterre et en Irlande.

Depuis quelques années que la Société des fermiers-laitiers de l'Angleterre existe, une révolution complète s'est produite dans l'économie agricole de ce pays et le contre-coup de ce mouvement s'est fait sentir en Irlande, pays à pâturages excellents.

Aujourd'hui, les beurres d'Irlande sont devenus supérieurs même à ceux de Normandie, et ceux de l'Angleterre, ainsi que les autres produits de laiterie, ont atteint une augmentation considérable en quantité et en qualité.

Pour donner une idée de l'importance de la consommation des produits laitiers en Angleterre seulement, il suffira de citer la statistique suivante : L'Angleterre importe annuellement de l'étranger, sans compter l'Irlande, pour 100 millions de fromages et pour 275 millions de beurre. Voilà, certes, un marché assez considérable pour inspirer aux agriculteurs anglais et irlandais la pensée de donner à l'industrie laitière indigène un essor et un développement suffisant pour combler cette lacune dans leur production et lutter contre des importations considérables sur leur propre marché, avec les avantages de la production locale, exempte, dans une grande mesure, des frais de transport qui grèvent naturellement les produits étrangers.

Quand, avec cet avantage commercial, on vient à considérer, d'un côté, la supériorité incontestable des races laitières de l'Angleterre, comparées même avec les meilleures du continent, et, de l'autre, les merveilleux pâturages qui, presque partout, recouvrent la surface, entretenus dans leur verte fraîcheur et leur plantureuse et luxuriante végétation par un climat sans extrêmes de température et une atmosphère humide toujours baignée par les vapeurs de l'océan, si l'on s'étonne de quelque chose, c'est de cette tar-

diver recognition de l'importance de l'industrie laitière dans un pays si favorisé.

Maintenant, tous les esprits s'ingénient à tirer le plus grand parti possible de ces avantages naturels. Le prix des Durhams laitiers s'est considérablement augmenté. Il est impossible aujourd'hui d'avoir un bon taureau au-dessous de 2000 fr., ni une bonne vache de famille laitière au-dessous de 1800 fr. Un mouvement remarquable se produit en faveur du bétail, tant pour la laiterie que pour la boucherie. Les statistiques officielles avaient constaté une diminution constante dans le nombre des bestiaux et des moutons en Angleterre, et une certaine alarme en est résulté. Le bétail maigre est arrivé à des prix très élevés. On peut donc signaler en Angleterre une reprise considérable dans la valeur du bétail, et les concours de laiterie démontrent que le mouvement de progrès inauguré par la création de l'Association des fermiers-laitiers n'a fait que s'accroître et s'affirmer dans l'économie de l'agriculture du Royaume-Uni.

## Nouvelles suisses.

**Loi sur les élections.** — Le département fédéral de l'intérieur propose au Conseil fédéral d'ajourner la révision de la loi sur les élections au Conseil national jusqu'en 1893, année dans laquelle aura lieu le renouvellement intégral de la première Chambre sur la base du recensement de 1890. Le rapport de M. le conseiller fédéral Schenk à l'appui de cette proposition est très étendu.

À l'exception du Conseil d'Etat tessinois, tous les gouvernements des cantons qui nomment plus de trois députés ont préavisé pour le maintien des arrondissements actuels.

**Tir fédéral.** — Le comité d'organisation du tir fédéral a définitivement arrêté son budget, qui s'élève à la somme approximative d'un million de francs.

Il a adressé aux sociétés de tir suisses et étrangères le règlement général du concours de sections. Les sociétés qui ne l'auraient pas reçu, ainsi que les

tireurs qui désirent en avoir connaissance, sont invités à adresser leur demande à la commission du tir.

Le Grand Conseil de Genève a voté pour le tir fédéral une subvention de 20,000 fr.; la ville de Genève a également alloué au comité une somme de 20,000 fr. et le Conseil fédéral a accordé une subvention de 10,000 fr., dont 5000 fr. ont été affectés aux prix.

La seconde liste des dons d'honneur porte le total des prix reçus au 1<sup>er</sup> février à la somme de 38,265 fr.

Les travaux de construction ont commencé. L'exploitation de la cantine est mise en adjudication : sont admis à postuler tous les citoyens suisses.

**Épizooties.** — Ensuite d'une demande qui a été faite par trois cantons, le département fédéral de l'agriculture a adressé aux Etats confédérés une circulaire pour leur demander s'ils étaient disposés à participer à une conférence convoquée par le Conseil fédéral, afin de discuter la mise en pratique du règlement d'exécution du 17 décembre 1886 relatif à la loi fédérale sur les épizooties. Un seul de ces cantons voudrait voir apporter des modifications à ce règlement. Le Conseil fédéral ne partage pas cette manière de voir, si des lacunes ne sont pas démontrées. Cependant, il considère la réunion d'une conférence comme utile, afin d'obtenir une exécution plus uniforme, qui est très désirable.

**Chevaux.** — On écrit de Berne au *Journal de Genève* qu'il résulte de la statistique des péages que, pendant ces dernières semaines, il n'est sorti de Suisse que 2 à 3 chevaux par jour pour 5 à 8 qui entrent; dans ces derniers chiffres ne sont pas compris ceux achetés pour le compte de la Confédération.

L'administration militaire a acheté 50 chevaux de dragons dans la Suisse romande; les experts ont beaucoup admiré certains spécimens fribourgeois; malheureusement, on les utilise trop jeunes dans ce canton et cette circonstance leur porte un grand préjudice.

**Le bétail suisse à Paris.** — Un concours général agricole vient d'avoir lieu à Paris. Le bétail suisse s'y faisait remarquer par un choix exceptionnelle-ment beau, au dire du *Journal d'agriculture français* :

« Les sujets schwytois et fribourgeois, dit-il, qui jouissent d'une grande faveur dans nos départements

d'autres se sont établis au bord de la mer, dans les cabines de bains qui se louent à des taux exorbitants.

Sur la demande de la municipalité, l'administration militaire a fait installer, dans la soirée, sur les places publiques, des tentes, sous lesquelles sont logés des femmes et des enfants. Des pelotons de soldats sont disséminés dans la ville; des factionnaires ont été placés à la porte de maisons abandonnées. Les communications sont interrompues avec la Corse, l'Italie et tout le département.

À Venise, un enfant de six ans a été écrasé dans son lit par la chute d'une poutre. À Cannes et à Antibes, au moment de la secousse qui s'est produite à six heures, la mer a baissé d'un mètre pour remonter ensuite de deux.

À Bar-village, à neuf kilomètres de Grasse, une partie d'une vieille tour du quatorzième siècle est tombée sur trois maisons, qui se sont écroulées; il y a eu cinq personnes blessées et une femme tuée sur le coup. Une douzaine de maisons menacent ruine.

À Castillon, près Sospel, il y a eu deux morts et de nombreux blessés. À Bollène, il y a eu deux morts et douze blessés, à Châteauneuf également de nombreux blessés.

À Digne, trois violentes secousses ont été ressenties à six heures précises du matin. À Avignon, l'église de Gordes a été endommagée par les secousses du tremblement de terre. C'est le seul accident grave signalé.

Les oscillations allaient du sud au nord.

À Beaucaille, à Tarascon, des secousses de moyenne intensité ont été ressenties, et à Lyon, vers six heures, deux secousses très légères.

Dans la nuit du 24 février, une nouvelle secousse assez

## FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

### Le tremblement de terre.

Voici quelques détails au sujet du tremblement de terre qui a éprouvé, le 23 février, toute la région du sud-est de la France, ainsi qu'une partie de la Corse, de l'Italie et de la Suisse.

C'est la ville de Nice qui a été surtout éprouvée; mais toutes les charmantes localités du littoral méditerranéen ont été également atteintes par la catastrophe.

À Menton, la caserne de gendarmerie s'est lézardée sous l'influence des secousses et a dû être complètement évacuée. L'hôtel des postes, les villas Cipolino et Molinari se sont écroulées; d'autres maisons se sont effondrées et plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Le bureau du télégraphe menaçait ruine, on a installé le télégraphe en plein air. La ville est en proie à une consternation indescriptible; les étrangers, les habitants s'éloignent en toute hâte, et ceux qui restent campent en plein air ou dans des voitures.

À Monte-Carlo, plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement blessées; les communications, interrompues avec Nice pendant toute la journée, ont été rétablies dans la soirée.

À Nice, la première secousse a été ressentie à six heures moins cinq. Elle a été d'une extrême violence : toutes les

maisons ont oscillé; plusieurs se sont écroulées; d'autres ont reçu de profondes lézardes. Au moment où la secousse s'est produite, le ciel était en feu; c'a été dans toute la ville une panique effrayante. Les habitants ont quitté leurs maisons, à peine habillés, se réfugiant sur les places, dans les jardins, le long des quais, partout où le danger semblait le moindre.

On voyait des gens sautant par les fenêtres, en haut de toitures, appelant au secours et se sauvant affolés.

La première surprise passée, on s'est un peu remis de cette alerte; on est rentré chez soi prendre le vêtements et les meubles essentiels, et l'on a aussitôt organisé des campements en plein air.

Place Masséna, place des Platanes, place de la Préfecture, square Masséna, etc., c'était des installations hâtives dont l'aspect eût été pittoresque en moins douloureuses circonstances.

Pendant toute la journée, l'avenue de la Gare a été envahie par une foule inquiète, faisant queue pour prendre le chemin de fer; huit trains supplémentaires sont partis dans la direction de Paris, emportant six mille voyageurs; trois mille se sont dirigés vers l'Italie. Ceux qui n'ont pas trouvé place dans le chemin de fer ont loué à des prix exagérés les chaises de poste, les voitures disponibles.

Deux personnes avaient été grièvement blessées. La directrice de l'école communale de St-Philippe, M<sup>me</sup> Cheylan, a été trouvée morte sous les débris de la maison.

Il y a de nombreux dégâts dans toute la ville.

La population étrangère qui se trouve encore à Nice s'est réfugiée sur les hauteurs de Cimes; il y a là quelque 2,000 Américains, Anglais et Russes qui campent en plein air;

## forme

entèle que je m'oc-  
nt de placements  
s, de négocia-  
bles, titres et

ts. — Recouvre-

éposants de 4 à 4 1/2

NDREY, notaire.

visent l'honorable pu-  
et des environs qu'el-  
tous les travaux de  
r linge, vêtements et  
aussi en journée en-  
ment. — S'adresser :  
er étage, à Bulle.  
ne Pasquier et  
hurler.

## e Borel

hes, moutons, porcs,  
manque d'appétit dû  
l'estomac, anémie,  
ses humeurs et acre-  
de lait, pica, cuir sec  
es, vers des chevaux,  
ns et autres indispo-  
Nous ne garantissons  
itable et comme tel  
que vendu en boîtes  
, pour 20 et 40 jours,  
signature et de notre  
e.

orel se vend à Bulle :  
et Rieter; Fribourg ;  
necht; Châtel-Saint-  
Morat; Golliez.  
urs par la poste : H.  
à Nyon. (H73F) 100

endre :  
machine à cou-  
ureau du journal. [87

a vanillé  
COLAT  
LÉMAN  
E PARTOUT 91

le robuste désirerait  
s un magasin.  
ureau du journal qui  
[104

gnerie.  
vec consentement, soit à  
écialiste, Glaris.  
médés inoffensifs. Moitié  
ès guérison. Prospectus,  
ificats gratis. [496

NDRE  
eds de foln et re-  
r sur place. [103  
n EICHER, en Vaussens.

NDRE  
de garde de grande  
er à GAUDARD, Louis,  
[77

mède très efficace re-  
r promptement, d'une  
a douloureuse et sans  
(H81648)

ux pieds ■  
ions, verrues  
mbreuses attestations  
cétine  
ankmiller à Weillheim.  
D. — Dépôts : pharma-  
ieter et Sudan. [431

oste français  
manger à l'imprimerie

merie Emile Lenz.



AGRICULTURE

**Foires.** — Orbe, 14 février. Très fréquentée; transactions peu nombreuses; les porcs très recherchés, vendus à un prix élevé. 70 paires de bœufs de 800 à 1200 fr.; 200 vaches de 350 à 450 fr. — Echallens, 17 février. Transactions nombreuses et bons prix. — Avenches, 18 février. Environ 200 têtes; prix sans changement. — Porrentruy, 21 février. Très fréquentée; grand choix de bêtes à cornes et de chevaux; prix dans une bonne moyenne. — Gorgier, 21 février. On remarquait de magnifiques bœufs, vendus de 11 à 1300 fr.; vaches peu nombreuses. — Yverdon, 22 février. 370 vaches de 200 à 400 fr.; bonnes laitières de 450 à 500 fr. 210 bœufs, ceux de trait de 1000 à 1100 fr. la paire, ceux de boucherie de 80 à 90 fr. le quintal. — Rue, 23 février. 700 pièces; prix rémunérateurs, mais un peu en baisse.

La Société laitière de la Suisse romande s'est définitivement constituée le 19 février dernier dans une assemblée à Lausanne, comptant près de 50 personnes.

Après avoir adopté le procès-verbal de la première assemblée du 7 décembre 1886, le président provisoire, M. Louis Martin, a, dans une allocution très claire, fait l'exposé du champ d'action de la nouvelle société. Propager les bonnes méthodes de fabrication; ne fabriquer que la qualité supérieure, la seule qui soit demandée d'une manière suivie; produire aussi bien en qualité qu'en quantité; renseigner les agriculteurs sur l'hygiène des étables; vulgariser les meilleurs moyens d'utiliser le lait; étudier les débouchés les plus avantageux; renseigner les fromagers sur les espèces de fromages les plus demandées par le commerce; soutenir les écoles de fromagerie et provoquer leur création; apprendre aux fromagers la manière de bien conduire la fermentation; enfin, apprendre aux fromagers que nous pouvons et devons mieux faire que nous ne faisons si nous voulons conserver la clientèle étrangère. La société a donc une grande tâche à remplir et elle saura la remplir.

Des projets de statuts sont ensuite présentés par la commission nommée en décembre à cet effet.

Après une longue discussion et l'adoption de quelques amendements, les statuts définitifs sont adoptés à l'unanimité.

Un comité de 15 membres est ensuite nommé: Président: M. Louis Martin; vice-président: M. V. Lederrey. Le canton de Fribourg y est représenté par MM. de Diesbach, Glasson, Genoud-Colliard et Equey.

L'assemblée décide ensuite de s'affilier à la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Une brochure devant être répandue parmi les fromagers pour leur enseigner les meilleures méthodes de fabrication, il est décidé qu'un plan de la brochure, devant comprendre la fabrication des fromages de Gruyère gras et demi-gras, sera envoyé à la Fédération par le comité, qui en fera l'objet d'une étude spéciale.

Il est aussi donné à l'assemblée quelques renseignements sur la station laitière, dont le siège n'est pas encore fixé.

Toutes les personnes frileuses sujettes au froid de pieds et des mains délicates, anémiques, faibles ou manquant d'appétit, sont rendues attentives sur les brillantes cures faites depuis 14 ans avec le véritable Cognac Golliez ferrugineux. Evitez les contrefaçons. En vente dans la plupart des pharmacies.

(OFr 946)

Contre les maux de dents, les *Pilules odontalgiques suisses* sont un excellent remède que toute personne souffrante devrait essayer. On peut se les procurer dans la plupart des pharmacies. Faire attention de recevoir le véritable produit (enveloppe bleue claire, avec marque de fabrique rouge et la signature de Paul de Terra, méd.-dent., Zurich.

dérale du droit n'est en réalité pour nous qu'une belle théorie, qui nous laisse à peu près complètement indifférents. Nous n'en ressentons nullement le besoin. Nous ne serons donc gagnés aux projets de lois qu'on nous préparera à Berne, qu'autant qu'ils seront évidemment meilleurs que ce que nous avons, et surtout qu'ils serviront mieux les intérêts de nos populations essentiellement agricoles. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue que la classe des paysans représente les trois quarts de la population suisse des électeurs. Et ils méritent bien qu'on prenne leurs intérêts en considération.

Nous pensons donc, avec nos confédérés de la Suisse orientale, que les représentants du peuple à Berne feraient sagement de saisir l'occasion qui se présente, par l'élaboration d'une loi fédérale sur la poursuite et la faillite, d'apporter un correctif au funeste contrat de cautionnement et nous leur présentons l'hommage de notre respect.

District de la Gruyère, cant. de Fribourg, 2 mars 1887.

GRUYÈRE

Règlement de l'exposition des pailles tressées du district de la Gruyère.

Art. 1. Une exposition de pailles tressées aura lieu pour le district de la Gruyère du 5 au 12 mai prochain inclusivement, au château de Bulle, dans la grande salle des assises. Elle sera ouverte au public dès 9 heures du matin à 4 heures du soir; l'entrée sera gratuite.

Art. 2. Les exposants devront s'inscrire auprès du secrétaire du comité, M. le greffier Robadey, jusqu'à fin mars.

Art. 3. Seront admis à l'exposition et auront droit de concourir:

a. Les pièces de pailles de tous les genres ayant cours dans notre district (tresses blanches et jaspées). Les commerçants sont hors concours. Toutefois, pour rendre plus instructive cette exposition dont le but est d'encourager au perfectionnement de la fabrication, le comité recevra avec reconnaissance les collections présentées par les commerçants, ainsi que tout ouvrage offrant de l'intérêt au point de vue de l'industrie des pailles;

b. La paille brute, en tuyau et fendue, destinée au tressage, blanchie et disposée en paquets;

c. Le matériel et les instruments nécessaires à la préparation de la paille: fendoirs, lissoirs, appareils de blanchiment, etc.;

d. Les chapeaux fabriqués avec les pailles fribourgeoises et dans les établissements du canton.

Art. 4. Tous les objets à exposer devront être remis au lieu de l'exposition pour le 21 avril, à 4 heures du soir.

Art. 5. La tresseuse ne pourra exposer que son produit et sous son nom. Toutes les pièces doivent mesurer 24 mètres sauf les tresses paillason et celles de fantaisie qui peuvent avoir 12 mètres.

Art. 6. Chaque exposant devra produire deux pièces au moins de deux genres différents au choix, soit une pièce en tresse double, une en tresse simple ou en paille entière (paillason).

Art. 7. Toutes les pièces de tresses doivent être remises au comité épeluchées ou non, toisées sur le toiseur ordinaire de la 1/2 aune (60 cm.), mais sur 20 tours de largeur au lieu de 2 rangées de 10 qu'on met d'habitude l'une sur l'autre, ce afin de mieux exposer la pièce entière à la vue. On recommande de bien soigner ce pliage de manière qu'on puisse exposer la pièce sans autre manutention. Les grosses tresses et genres façonnés pourront être exposés en rouleaux épeluchés ou non.

Les attaches, garnitures, étiquettes, etc., seront soignées par le comité.

Art. 8. Les collections composées par plusieurs tresseuses d'une commune seront les bienvenues. Pour cette catégorie le comité laisse le soin d'arrangement aux exposants. On recommande l'application du fort carton dans n'importe quelle forme.

Art. 9. Le 3 ou 4 mai le jury composé de 3 membres se réunira pour apprécier les objets exposés. En ce qui concerne les tresses il portera son attention sur les trois points suivants:

1. Régularité des buches employées et qualité du tressage;

2. Blancheur de la tresse en ce qui concerne les pailles non teintes;

3. Variété de genres exposés par la même tresseuse. On tiendra moins compte de la finesse de la tresse que des autres points ou qualités.

Prix.

Art. 10. Les prix seront de deux catégories, les uns en espèces et les autres en mentions honorables.

Art. 11. La somme en espèces sera à déterminer par le comité et variera selon le nombre des exposants et surtout le mérite des objets exposés.

Art. 12. Les noms des exposants primés seront publiés dans la Feuille officielle du canton.

Art. 13. La distribution des prix aura lieu dimanche 15 mai, au château de Bulle dès les 2 heures.

Art. 14. Le 13 mai les exposants devront enlever les objets exposés à défaut de quoi ils leur seront retournés par les soins du comité.

Art. 15. Le présent règlement sera publié par les soins du comité dans les journaux du canton et affichés dans toutes les communes du district de la Gruyère.

Bulle, le 2 février 1887.

Adjonction au règlement.

Dans le but de rendre l'exposition plus complète et plus attrayante, le comité d'organisation a décidé d'y admettre encore:

a. Toutes les collections de tresses de paille dans le genre fantaisie, à la condition que chaque échantillon mesure 60 centimètres.

L'arrangement de ces collections est abandonné aux soins des exposants.

b. Tous les matériaux et outils se rapportant à l'industrie de la vannerie.

c. Tous les ouvrages de vannerie fabriqués dans le canton.

Les conditions relatives à l'inscription, l'installation des objets exposés, leur enlèvement, etc., prévus au règlement de l'exposition sont applicables à ce qui concerne la vannerie.

Bulle, le 24 février 1887.

Au nom du comité:

Le Secrétaire, Louis ROBADERY, Le Président, N. DUVILLARD.

**Vélo-Club.** — Une société de velocipédistes vient de se constituer dans notre ville. Comme bien on le pense, son but n'a rien de politique; pourtant l'idée patriotique est loin d'être exclue des vues de la société. On sait, en effet, que, dans tous les pays, on s'occupe au point de vue militaire des services que la stratégie peut attendre des velocipédistes pour faciliter la correspondance. L'état-major fédéral étudie en ce moment le moyen le plus efficace d'utiliser la précieuse rapidité du bicycle et du tricycle. Quoi qu'il en soit, et en attendant que la patrie fasse appel au dévouement des vélo-clubistes, nous ne saurions trop recommander l'exercice hygiénique et récréatif du velocipède.

La section de Bulle organisera pendant la prochaine saison des courses dont l'innocence et l'agrément remplaceront avantageusement les parties de cartes dans la salle enfumée du cabaret. C'est une gymnastique saine et qui convient avant tout aux personnes astreintes à une vie sédentaire.

Mises publiques.

Lundi 7 mars 1887, de 2 à 4 heures après midi, à l'hôtel de Ville, à Broc, il sera vendu en mises publiques, sous de favorables conditions, les immeubles suivants:

COMMUNE DE BROC  
823a. — 17 — 4. Liaubon, pré de 1295 mètres 114  
10 décamètres (143 perches 90 pieds). Servitude pour les art. 349 et 571.  
823b. — 17 — 4. Liaubon, pré de 1802 mètres 402  
70 décamètres (200 perches 30 pieds).  
820. — 15 — 5. Damont de Prilaz, pâturage de 85 ares 10 mètres (390 perches). 327  
Bulle, le 26 février 1887.  
112] A. ANDREY, notaire.

A VENDRE

Un beau rucher, nouveau système, avec plusieurs ruches d'abeilles.  
S'adresser au bureau du journal. [119]

La Compagnie du chemin de fer BULLE-ROMONT met au concours la fourniture de 300 traverses en chêne, en un seul lot ou en deux lots de 400 traverses.

Les soumissions, munies de la suscription: Soumission pour fourniture de traverses en chêne, devront être adressées, jusqu'au mercredi 30 mars, à l'ingénieur de la Compagnie, chez qui l'on peut également prendre connaissance du cahier des charges. [116]

Avoine de semens

Amérique et Sibérie, ainsi que FROMENT ROUGE de printemps, au moulin de Bulle. [117]

Le docteur Perroulaz

a repris ses consultations.  
Heures de consultation: de 8 à 9 1/2 heures du matin. [120]



Etalon.

Le soussigné avise les propriétaires de juments poulinières primées par la commission qu'il tient à leur disposition son étalon de 4 ans, pure race du pays.

Le prix de la saillie sera sans doute plus élevé que de celle des étalons anglo-normands.

J.-Joseph Menoud, à Sommetier 122] près Vuisternens-devant-Romont.

M. JULES DÉFOREL, à Vuadens, informe le public qu'il fabrique des

POMPES A PURIN EN BOIS

remplissant une caisse en 1 1/2 minute.

Il s'efforcera de satisfaire ses clients par la bienfaisance de son travail et la modicité de ses prix.

Pour renseignements, s'adresser à M. Isidore GLASSON, à Bulle. [123]

RHUMATISME

Depuis 25 ans, j'étais tourmentée par des douleurs sciaticques rhumatismales. Le traitement d'autres médecins étant resté sans résultat, je me suis adressée par lettre à M. Bremicker, méd. prat., à Glaris, qui m'a complètement délivré de mon mal. M. Bremicker s'occupe de toutes les maladies de la peau, du bas-ventre, des nerfs, des maladies des femmes, des affections de l'estomac et des intestins, de la goutte, du rhumatisme, des affections de la moelle épinière, etc. Traitement par correspondance! Remèdes inoffensifs! Succès garanti dans chaque cas curable!  
Kussnacht, juin 1886. M<sup>me</sup> Kuser.

A vendre:

Un bon chien de garde, s'attendant. S'adresser au bureau du journal. [118]

Un jeune homme désireux trouver une place comme fromager dans une laiterie ou fromagerie. — S'adresser au bureau du journal. [115]

